

43

Commission permanente Séance du 18 novembre 2024



Rapporteur : Mme ROUSSET

50213

12 - Aménagement et développement des territoires

Ambitions communes

Le lundi 18 novembre 2024 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLINAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, M. PERRIN, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme BIARD (pouvoir donné à M. DELAUNAY), Mme BOUTON (pouvoir donné à M. GUÉRET), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), M. PAUTREL (pouvoir donné à M. SORIEUX), M. PICHOT (pouvoir donné à M. MARTINS), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. DÉNÈS)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h45.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 21 mars 2024 relative au vote du budget primitif ;

Exposé :

Ambitions communes est le dispositif approuvé en 2024 qui permet au Département de soutenir les communes breilliennes dans la réalisation de leurs projets locaux, à travers des aides à l'ingénierie et à l'investissement. Il traduit la volonté du Département d'Ille-et-Vilaine de renouveler son approche en matière d'aide aux communes avec une nouvelle logique de solidarité territoriale, se traduisant notamment par un appui renforcé à destination des communes les plus fragiles, mais aussi par une prise en compte accrue des enjeux d'utilité sociale et de transition écologique. Il témoigne également de la volonté de simplifier les démarches pour les communes puisque ce dispositif résulte de la fusion de trois précédents outils de financement.

Ambitions communes est doté au budget primitif 2024 d'une autorisation de programme de 6.900.000 euros.

L'offre de projets éligibles est répartie en quatre catégories : les études, les équipements communaux, l'espace public et la dynamisation des centres-bourgs. Trois niveaux d'appui (ciblé, solidaire et renforcé) définissent les modalités propres aux communes concernées : taux et plafond de subvention, typologie de projets éligibles et nombre de dossiers pouvant être déposés annuellement.

En 2024, afin d'accompagner la transition entre les précédents dispositifs et Ambitions communes, les communes n'étant plus éligibles, ou dont les projets ne le seraient plus en 2024, avaient la possibilité de déposer un unique dossier au plus tard au 31 juillet 2024.

Plusieurs dossiers sont ainsi présentés :

Territoire de l'agence départementale du Pays de Saint-Malo :

- commune de Meillac – aménagement de la rue de la Fontaine pour un montant de 38.851,38 euros ;
- commune de Vieux Viel - réhabilitation de la salle des fêtes pour un montant de 30.765,73 euros ;
- commune de Pleugueneuc - création d'un parcours de glisse pour un montant 61.965,10 euros ;
- commune de Trimer - réhabilitation et extension de la salle polyvalente pour un montant de 150.000 euros ;

Territoire de l'agence départementale du Pays de Fougères :

- commune de Saint Rémy du Plain - étude globale pour un montant de 19.500 euros ;
- commune de Billé - Acquisition d'un self pour la cantine du pôle enfance pour un montant de 4.578 euros ;
- commune de Le Ferré - travaux de restauration de l'église Saint Pierre et Saint Paul pour un montant de 150.000 euros ;
- commune de Val Couesnon - réalisation d'un terrain multisports à la Fontenelle pour un montant de 18.164 euros ;
- commune de Saint Germain en Cogles - étude d'aménagement du centre-bourg pour un montant de 12.225 euros.

Territoire de l'agence départementale du Pays de Vitré :

- commune de Visseiche - aménagement d'une placette piétonne pour un montant de 20.672,87 euros ;
- communes de Bais - étude de programmation pour le secteur de l'ancien patronage pour un montant de 13.315 euros ;
- commune de Brielles - travaux d'aménagement de la rue du Maine pour un montant de 6.682,06 euros
- commune de Moutiers - travaux de rénovation d'un logement social pour un montant de 61.337,07 euros ;

Territoire de l'agence départementale du Pays de Brocéliande :

- commune de Breteil - travaux de restauration de l'église Saint-Malo pour un montant de 100.000 euros ;

Territoire de l'agence départementale du Pays de Redon / Vallons :

- commune de Bovel - rénovation et transformation du bar-tabac pour un montant de 32.636,38 euros ;

- commune de Lalleu - étude de faisabilité pour la création d'une médiathèque pour un montant de 9.100 euros ;

- commune du Petit Fougeray - rénovation du commerce multiservices pour un montant de 39.886,76 euros ;

- commune de Pléchatel - construction d'une halle ouverte multifonction pour un montant de 47.634,11 euros ;

- commune de Sainte-Marie de Redon - réhabilitation thermique de l'espace associatif pour un montant de 24.793,07 euros.

Le règlement d'Ambitions communes prévoit un principe d'audition de certains projets afin de mieux appréhender leur contexte spécifique et d'apporter un soutien sur mesure le cas échéant.

Une commission composée d'élus départementaux chargés d'auditionner ces projets a été constituée dans la continuité de la commission « revitalisation centres-bourgs » qui existait jusqu'alors.

Le 1^{er} octobre 2024, la commission d'élus s'est réunie pour auditionner 6 projets présentant à la fois un aspect multithématique et un état d'avancement à minima au stade avant-projet.

La commission a formulé les propositions suivantes :

▪ St Symphorien (appui solidaire - 620 habitant.es) - Rénovation d'une ancienne maison en centre-bourg comprenant la création d'un restaurant/épicerie et 3 logements conventionnés : proposition d'un déplafonnement de 30 000 euros, pour un financement Ambitions communes maximal de 130.000 euros ;

▪ Chanteloup (appui solidaire - 1865 habitant.es) - Construction en centre-bourg d'une boulangerie et de 4 logements sociaux : proposition d'un déplafonnement de 30.000 euros, pour un financement Ambitions communes maximal de 130 000 euros ;

▪ La Chapelle-Bouexic (appui solidaire - 1551 habitant.es) - Démolition et construction d'un bar-multiservices avec logement : proposition du maintien du financement de 100.000 euros (plafond) prévu par le règlement, conditionné par l'emploi de matériaux biosourcés tel que prévu par le règlement ;

▪ Boistrudan (appui renforcé - 737 habitant.es) - Rénovation d'un ancien commerce et son logement pour accueillir un multiservices et 2 logements : proposition d'un déplafonnement de 20 000 euros, pour un financement Ambitions communes maximal de 170.000 euros ;

▪ Saint-Christophe de Valains (appui renforcé - 240 habitant.es) - Réhabilitation complète d'un bâtiment communal en mairie avec création d'une salle de conseil mutualisable avec les associations et la création de 2 logements : accord de la commission pour le dépôt de 2 dossiers correspondant aux 2 fonctions du projet : une première phase mairie et une seconde phase logements, soit 2 subventions au plafond de 150.000 euros ;

▪ Saint-Gonlay (appui renforcé - 382 habitant.es) - Réhabilitation du Moulin Saint Jean (aménagement d'une halte vélo en lien avec la voie verte V6, espace culturel) : la commission émet un avis favorable quant à l'éligibilité de ce projet au titre de la catégorie « tout autre projet favorisant la vie sociale et les transitions » prévue par le règlement, compte tenu des aspects touristiques, patrimoniaux et de dynamisation de centre-bourg motivant le projet. Un soutien à hauteur de 50 % pour cette première phase de travaux pourra être apporté, soit une subvention prévisionnelle de 32.264 euros.

Ces propositions tiennent lieu de programmation. Chaque dossier devra être déposé complet au stade des résultats d'appels d'offres afin que le montant définitif de leur subvention respective soit soumis au vote d'une prochaine Commission permanente.

Décide :

- d'attribuer 19 subventions d'un montant total de 842 106,53 euros au titre du dispositif Ambitions communes, détaillées dans les tableaux joints en annexe ;

- d'approuver pour les 6 communes concernées (Saint Symphorien, Chanteloup, La Chapelle-Bouexic, Boistrudan, Saint-Christophe de Valains, Saint-Gonlay) les propositions de la commission du 1^{er} octobre 2024, applicables lors d'une prochaine Commission permanente pour le vote de leurs subventions respectives.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 19 novembre 2024

ID : CP20242841

Pour extrait conforme